

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 254

présenté par

M. Tuaiva, M. Pancher, M. Jégo et M. de Courson

ARTICLE 66

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Une stratégie nationale de développement de la recherche sur la géothermie en Polynésie française est également élaborée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si la Polynésie française n'a, a priori, pas de potentialité en géothermie, le BRGM avait néanmoins réalisé une étude dont les conclusions préconisaient la poursuite des recherches par une phase d'exploration. Cet amendement complète donc l'article 66 en proposant de mettre en oeuvre une stratégie de recherche sur la géothermie en Polynésie française.